

Vieillesse démographique et prélèvements obligatoires : la retraite par répartition, facteur de justice sociale et de croissance économique ?

Alain Jourdain

► **To cite this version:**

Alain Jourdain. Vieillesse démographique et prélèvements obligatoires : la retraite par répartition, facteur de justice sociale et de croissance économique ?. 2018. <hal-01816415>

HAL Id: hal-01816415

<https://hal.ehesp.fr/hal-01816415>

Submitted on 15 Jun 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Vieillesse démographique et prélèvements obligatoires : la retraite par répartition, facteur de justice sociale et de croissance économique ?

Contribution à un rapport de la CNSA (2016)

Alain Jourdain, EHESP, Arènes UMR CNRS 6051.

INTRODUCTION

Le vieillissement démographique, phénomène majeur d'évolution des sociétés pour le 21^e siècle, est défini comme la transformation séculaire de la pyramide des âges par accroissement de la proportion des personnes les plus âgées. Il a pour cause des niveaux de fécondité et d'espérance de vie associés à une population stable, plus âgée au XXI^e siècle qu'au XX^e (Leridon H & Toulemon L, 1997). Ce changement modifie les rapports entre les générations et affecte l'équilibre du système de retraite et des soins de longue durée.

Des travaux portant la conséquence principale de ce phénomène révèlent l'inquiétude des sociétés sur le devenir du système de protection sociale fondé sur les transferts entre générations¹. En 2013, le taux de prélèvements obligatoires des administrations publiques s'établit à 44,7 % du produit intérieur brut (INSEE, 2015). Dans les décennies 1970 à 2000, la part des administrations de Sécurité sociale, est passé de 12,7% du PIB en 1970 à 21,5 % en 2000 et 23,9 en 2011². Le risque « vieillesse-survie » représente à lui seul près de la moitié des prestations versées par ces administrations³. Même si la signification des comparaisons internationales de taux de prélèvements obligatoires est limitée, il n'en demeure pas moins que la France se situe en troisième position au sein de l'Union Européenne en 2012^{4 5}. Les cotisations pour les retraites en tant qu'éléments significatifs de ces prélèvements ont pu être considérées comme un obstacle à la croissance économique de la France et aux bonnes relations entre les classes d'âge. Les générations nées autour des années 50 ont rencontré des difficultés plus importantes pour améliorer leur situation que les plus plus âgés (Maurin L, 1998).

L'hypothèse d'une possible guerre des générations a été soulevée, alors même que les solidarités familiales et informelles n'ont jamais été aussi populaires dans l'opinion (Guérin S & Tavoillot PH, 2017). Cette hypothèse semble plausible s'il s'avère qu'une classe d'âge mobilise à son profit les fruits du produit national. La question posée est de savoir si les générations âgées, bénéficiaires des prélèvements obligatoires des cotisations vieillesse, participent à une économie indépendante de celle des autres âges, réservée aux seules personnes retraitées.

¹ Les cotisations sociales sont de 398,9Mds en 2013. Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

² <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/finances-publiques/approfondissements/prelevements-obligatoires-france-pays-occidentaux.html>.

³ Source : Précisément 45,7% des prestations en 201. Source <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/finances-publiques/protection-sociale/grands-domaines/quelles-sont-differentes-prestations-sociales.html>

⁴ Note : prélèvements obligatoires y c. cotisations sociales imputées. Champ : administrations publiques ; institutions de l'Union européenne. Source : Eurostat.

⁵ En effet, ce taux apparaît plus faible dans les pays, comme les États-Unis, où l'assurance maladie et les régimes de retraite sont très largement privés. Les cotisations sont alors versées à des mutuelles, des assurances ou des fonds de retraite privés et ne constituent pas des prélèvements obligatoires.

D'un point de vue macroéconomique, le vieillissement met en question un rapport complexe entre les générations, où celle qui précède reçoit de celle qui suit. Dans le système par répartition, les retraites sont financées par les générations plus jeunes. Ces dernières trouvent plusieurs avantages à ce système. Elles acquièrent un droit à un revenu pour quand elles seront-elles-mêmes en retraite, elles remboursent en quelque sorte la dette du coût de leur éducation et elles sont assurées que leurs propres parents auront une autonomie financière. La limite de ce processus collectif de solidarité est atteinte quand les enfants deviennent aidants de leurs parents.

Les formes de solidarité collective entre générations sont complexes et entremêlées. Les enquêtes sociales rendent compte très précisément de la dépendance, de l'âge de départ à la retraite, des inégalités entre homme et femmes, entre catégorie sociales, entre cotisant et bénéficiaires, entre aidants et aidés, etc.

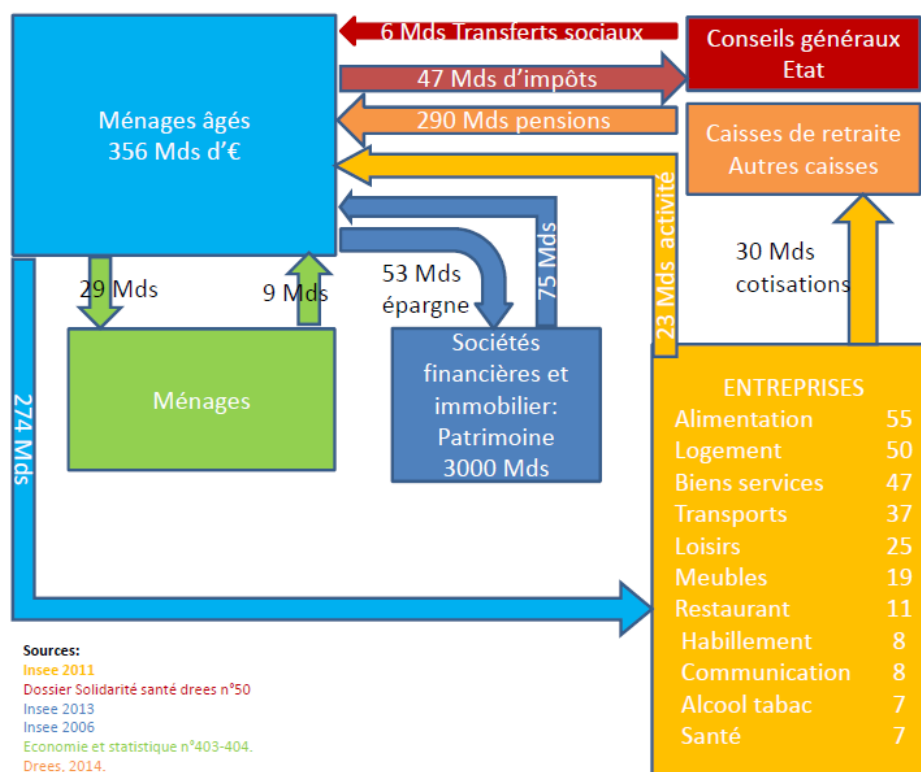
Il manque toutefois une vision globale des transferts entre générations fondée sur la solidarité. L'étude des flux financiers entre le groupe âgé de la population et le reste de la population synthétise l'ensemble de ces rapports réduits à leur forme monétaire. Les tableaux de la comptabilité nationale montrent (INSEE, 2017) que la contribution des ménages de 60 ans et plus au produit national est très significative, ils perçoivent 27,7% du revenu national, soit 271,7Mds, participent à 25,5% de la dépense nationale des ménages et contribuent pour 33,6% de l'épargne des ménages. Ils transfèrent 6,1% de leur revenu brut vers les autres ménages ordinaires. Cette photographie de la population des ménages de 60 ans et plus fournie par la comptabilité nationale a le défaut d'être ancienne et incomplète eu égard aux complexités des phénomènes en jeu, notamment dans les rapports entre les ménages âgés et les autres acteurs économiques (entreprises, institutions financières, administrations,...).

Nous proposons dans cet article d'analyser les rapports macroéconomiques entre les générations à partir des principaux flux financiers des ménages vers les autres agents. Nous concluons sur l'apport de la génération âgée à l'économie du pays, en montrant que le passage d'une logique de prélèvements obligatoires à une logique d'agent économique modifie notre représentation du vieillissement de la population.

METHODE

De nombreuses données issues des enquêtes de l'Insee ou d'autres sources permettent de réaliser cette synthèse à la manière des « rouages de l'économie nationale » schématisés par Albertini. Nous n'avons pas la prétention de présenter un état complet des agrégats de la comptabilité nationale consacré aux plus de 60 ans. Plus modestement, nous recherchons, à partir d'une estimation vraisemblable des flux, de déterminer l'ampleur des échanges entre les générations.

Nous présentons cette synthèse dans la figure 1, les échanges entre les grands acteurs de l'économie nationale, ménages ordinaires, entreprises, institutions financières.



Les différentes enquêtes que nous mobilisons ont été réalisées à des dates différentes, généralement centrées sur l'année 2013. Cette année-là, le PIB de la France était de 1 868,8 Mds d'€ (2015)⁶. Ce chiffre peut servir de référence pour comparer les flux financiers en question.

Le revenu des ménages est composé du montant des prestations destinées à la vieillesse et aux conjoints survivants (Félix Housset et al., 2014), soit 290 Milliards d'euros, auquel s'ajoutent les revenus du patrimoine estimés à 75 Mds d'€⁷, 23 Mds de revenu d'activité et 6 Mds de transferts sociaux (Arnold C & Lelièvre M, 2013). Nous estimons à 9Mds (estimation à partir de Wolff FC & Attias-Donfut C, 2007) les transferts en provenance des autres ménages⁸ (don des parents, héritage).

Les ménages paient, sur ce revenu brut 47 Mds d'impôts (cf. note 5). Au total, le revenu disponible des ménages de 65 ans et plus s'élevait à 356 Mds d'€ .

⁶ Les données utilisées sont celles qui étaient disponibles en 2015, quand cette synthèse a été réalisée lors de la rédaction d'un rapport pour la CNSA..

⁷ Ces chiffres ont été calculés ainsi : sachant que l'ensemble des pensions représente 83,5 % du revenu net des ménages (Arnold, 2013, calculs réalisés par l'auteur) et que les caisses de retraite ont versé 290 Mds de pensions, le revenu des ménages est estimé à $290/83,5 = 347$ Mds d'€. Ce revenu total est ensuite réparti entre 21,6% provenant du patrimoine, 6,6% de l'activité, 1,8% des transferts sociaux (dont l'APA). En revanche, ces ménages ont payé 13,5% d'impôts.

⁸ Ces 9Mds représentent les transferts vers les ménages de plus de 65 ans estimés par l'auteur à partir des résultats de l'enquête Share (Wolff, Attias Donfut 2007) : 7,4% des 24 934 629 personnes de 50 ans et + ont reçu en moyenne 7000€.

Ces ressources sont employées aux dépenses suivantes :

- 29 Mds d'aide aux autres ménages, probablement consacrés aux transferts intergénérationnels avec les enfants⁹.
- 53 Mds pour la constitution d'une épargne¹⁰(INSEE, 2006).
- 7 Mds € de reste à charge de l'APA payés par les ménages, (Renoux A, Roussel R, & Zaidman C, 2014) seront affectés aux dépenses de biens et services divers, présentés dans la suite de ce texte.

3) Des ménages vers les entreprises

Les 274 Mds du budget des ménages restant après investissements et transferts intergénérationnels, sont dépensés à 55% vers les 3 principaux postes que sont l'alimentation, le logement et les biens et services, soit 47 Mds dont 7 Mds d'APA payés par les ménages (INSEE, 2011). Loisirs, hôtels et restaurants constituent les 13% suivants du budget des ménages âgés. Ces dépenses de biens et services des personnes âgées vont financer de l'ordre de 30 Mds d'€ de cotisations sur les salaires qui contribueront au financement des retraites¹¹. Sur les 290 Mds versés en pensions aux personnes âgées, près de 77 Mds repartent donc la même année vers les caisses et l'Etat sous forme de cotisation et d'impôt.

Les 274 Mds consacrés à la consommation de biens et de service agissent sur la demande et contribuent aux 1 800 Mds du PIB et donc à l'emploi.

CONCLUSION

Le revenu disponible brut des ménages dont le chef est âgé de 60 ans et plus est de 271,7 Mds d'€ en 2003 pour la comptabilité nationale, dans notre estimation du même agrégat, centrée autour de 2015, est de 274 Mds. La cohérence de ces deux sources nous permet, avec la prudence qui s'impose, d'avancer quelques conclusions sur l'effet économique des prélèvements obligatoires de retraite, notamment sur la croissance de l'économie.

Les pensions, dont le montant s'élève 290 milliards d'euros, combinées aux autres ressources des ménages, constituent un revenu annuel brut de 356 Mds d'euros. Une partie significative de ce revenu est employé au transfert intergénérationnel (+20) et l'épargne (+53), avec des effets possibles sur la croissance.

Un montant (274 Mds) équivalent à celui des pensions de retraite est orienté vers la demande de biens et services, laquelle une fois transformée en offre, est mise sur le marché par les entreprises. Les grands secteurs de l'économie qui en bénéficient la nourriture, le logement, les services.

⁹ Ces 29 Mds ont été estimés à partir de l'enquête de Wolf, op. cit. 24% des ménages de plus de 50 ans ont versé en moyenne 5000€ dans l'année.

¹⁰ Le volume annuel de l'épargne de 53 Mds a été estimé à partir du taux d'épargne des 65 ans et plus, égal à 15% appliqué au revenu net d'impôts de 356 Mds. (Source: l'économie française Dossier épargne et patrimoine des ménages 2006)

¹¹ Les 274 Mds d'achats dépensés par les ménages âgés iront vers des biens et services dont la production sera couverte par 75% de salaires et 25% de capital. Un taux moyen de cotisation (part salariée et patronale) de 15% appliquée aux 203 Mds de salaires donnent 30 Mds. (taux 2,10% plafonné et 15,35 déplafonné.).

On peut donc rejeter l'hypothèse que les pensions /prélèvement obligatoires sont des freins à la croissance en France, sauf si l'on considère que l'offre dans ces trois secteurs ne peut pas s'ajuster à la demande. Or l'alimentation, le logement et les services à la personne font partie des atouts de l'économie française qui dispose d'une bonne capacité de réponse à la demande... à condition de répondre à la demande propre aux ménages âgés. La Silver économie, en anticipant sur la demande et en organisant le système de production semble une réponse pertinente à l'obstacle que représenteraient les prélèvements obligatoires, présentés comme freins à la croissance économique et l'emploi, dans un contexte de vieillissement démographique. Les dépenses de communication qui comptent pour 3% sont d'un niveau modeste eu égard à une population plus fréquemment isolée socialement, sont un exemple de progrès possible.

La population retraitée est-elle la seule à tirer bénéfice des prestations versées par prélèvements obligatoires vieillesse, autrement dit une économie autonome s'est-elle constituée, réservée aux seules personnes retraitées, au détriment des générations plus jeunes ?

La figure 1 indique que les revenus des retraités stimulent le marché des biens et services, créateur d'emplois pour les actifs. A ce niveau pratique se fait le partage entre générations par l'échange sur le marché d'un service contre de l'argent. Les transferts financiers entre les ménages montrent aussi un échange très significatif entre générations. Recevant chaque année 9 Mdr par héritage, le groupe des ménages retraités dit transférer aux plus jeunes 29 Mds, soit un dixième de leur revenu annuel.

Il est difficile néanmoins de démontrer que les prélèvements obligatoires ne sont pas facteurs de conflits entre les générations car l'objection peut être faite que la part du revenu provenant de la protection sociale qui est de 60% chez les ménages de retraités représente 30% chez les actifs alors que le même nombre d'emplois peut en effet être créé en répartissant plus également le budget social.

Une telle réforme, si elle s'avérait nécessaire, ne pourrait toutefois être mise en forme que dans la longue durée, à cause des droits de retraite acquis par les salariés. Au surplus, elle aurait des conséquences néfastes sur les inégalités sociales. En effet, la possession en capital, notamment immobilier, est très inégalement répartie entre les personnes retraitées, il est de 1 à 100 entre les déciles extrêmes. Seule une faible part de la population pourrait compter sur son capital pour s'assurer un revenu correct alors que le régime de retraite par répartition a de grandes qualités d'outil de redistribution, les écarts entre les quintile extrêmes de la distribution vont de 1 à 4.

L'inégalité de répartition du capital entre les ménages est probablement une question plus structurante du conflit entre les générations. La simple analyse en volume des flux annuels des revenus des ménages de retraités que nous venons de mener trouve alors ses limites, tout en consolidant les arguments pour un système de retraite par répartition.

References

- Albertini JM (2005) Les rouages de l'économie nationale. Les éditions de l'atelier.
- Arnold C & Lelièvre M (2013). Dossier. Les revenus et le patrimoine des ménages,- Le niveau de vie des personnes âgées de 1996 à 2009-. http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/REVPMEN13c_D1_niveau.pdf [On-line].
- Banque de France (2015) Zone Euro Principaux indicateurs économiques et financiers.
- Félix Housset, Cécile Chantel, Christel Collin, Gwennaël Solard, Charline Laborde, Corentin Plouhinec et al. (2014). Les dépenses liées au risque vieillesse-survie dans les comptes de la protection sociale en 2011. In Solard S (Ed.), Les retraités et les retraites, édition 2014 (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques.
- Ferrante A, Guillas D, Solotareff R (2016) Entre 2010 et 2015, les inégalités de patrimoine se réduisent légèrement Insee première n° 1621
- Guérin S & Tavoillot PH (2017). La guerre des générations aura-t-elle lieu? Paris: Calman-Levy.
- INSEE (2006). L'économie française Dossier épargne et patrimoine des ménages. Données macroéconomiques et données d'enquêtes.
- INSEE. (2011). Structure des dépenses selon l'âge de la personne de référence Insee enquête budget des familles.
- INSEE (2015). Tableaux de l'économie française. Insee.
- INSEE. (26-6-2017). Comptes nationaux annuels - campagnes 2013 et 2012. Tableaux contenus dans le fichier resume_tragem_2003.xls et pat-tragem.xls.
- Leridon H & Toulemon L. (1997). Démographie. Approche statistique et dynamique des populations. Economica.
- Maurin L (1998). Le destin des générations. Structure sociale et cohortes en France du XXe siècle aux années 2010. Paris: PUF.
- Renoux A, Roussel R, & Zaidman C (2014). Le compte de la dépendance en 2011 et à l'horizon 2060. Dossier Solidarité Santé, 50.
- Wolff FC & Attias-Donfut C. (2007). Les comportements de transfert intergénérationnels. Economie et statistique 403-404.

